

**11^{èmes} Journées d'études
« Ingénierie des Dispositifs de
Formation à l'International »**

Communication présentée par :
Monsieur Hassen BERRANEN
Sous Directeur de la Formation
MADR/DFRV, Algérie.

**Formation agricole :
production d'effectifs
et prise en charge des
besoins réels**

L'appareil de formation agricole actuel

L'appareil de formation agricole en Algérie est constitué d'une centaine d'établissements répartis comme suit :

1 : FORMATION INITIALE

Diplômes préparés	Niveaux d'accès	Ministère assurant la formation			Spécialités enseignées	Nombre d'établ
CAP	Niveau collège et inférieur	Ministère de la Formation et de l'enseignement Professionnels			Horticulture, arboriculture, apiculture, cultures maraîchères, aviculture, cuniculture	75
Adjoint Technique	4 ^{ème} année des collèges		Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural		Agriculture générale, foresterie	4
BTS	Terminale des lycées	Ministère de la Formation et de l'enseignement Professionnels			Horticulture, Arboriculture, Cultures maraîchères, Gros élevage, Petits élevages, Santé animale, Machinisme agricole, Grandes cultures, Cultures industrielles, Viticulture	12
Technicien	Terminale des lycées		Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural		Cultures Maraîchères, Pastoralisme, Agriculture de Montagne, Agriculture Saharienne, Horticulture ornementale et Paysagisme, Grandes Cultures, Cultures Pérennes, Forêts, Production Animale	9
Ingénieur	Baccalauréat			Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	Protection des végétaux, Production végétale, Agro alimentaire, Zootechnie, Hydraulique agricole, Technologie Alimentaire, Agro pastoralisme, Génie rural, Foresterie, Pédologie, Machinisme agricole, Sciences vétérinaires.	20

Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR), se trouve ainsi dans un dispositif de formation pluriel fonctionnant dans une logique sectorielle : chaque ministère ayant ses propres objectifs. Il n'existe pas d'organe de concertation ou de réflexion sur :

- les profils à produire,
- la répartition des formations entre les établissements impliqués,
- la zone d'implantation des établissements...

2 : FORMATION CONTINUE :

En plus de la formation initiale le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural se préoccupe de la formation continue des cadres du secteur.

Même si elle organisée généralement au niveau des établissements du secteur, le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural fait appel pour des formations de niveau supérieur ou autres formations spécifiques aux établissements spécialisés relevant d'autres tutelles. Des conventions sont signées avec d'autres partenaires tels que :

- le Ministère de la Formation et de l'Enseignement Professionnels pour la domiciliation de certaines formations et l'utilisation des établissements relevant de ce secteur,
- Certaines écoles instituts et universités à l'exemple de l'Ecole Nationale Vétérinaire, l'Institut National Agronomique pour l'organisation de formations ponctuelles, sur des thématiques diverses.

Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural assure également :

- la formation des agriculteurs, candidats ou bénéficiaires des crédits et soutiens de l'état,
- des formations en direction de jeunes diplômés candidats ou bénéficiaires des soutiens dans le cadre du programmes spécifiques agricoles ou ruraux,
- des formations à la carte au profit de la profession, associations de producteurs...

3 : INTERVENANTS :

Les différentes institutions sous tutelle MADR mises à contribution dans la mise en œuvre des programmes de formation agricole sont :

- les Directions des Services Agricoles
- les Chambres de l'Agriculture
- les Instituts Techniques de Développement
- les Etablissements de formation agricole qui lui sont rattachés

4 : COOPERATION :

Il existe également des programmes de formation à l'étranger auxquels adhère le secteur de l'agriculture qui obtient régulièrement pour le perfectionnement de ses cadres des bourses, de longue et courte durée, dont on peut citer :

- le programme algéro-français de formation supérieure,
- le programme du CIHEAM,
- le programme de l'OADA,
- les programmes de coopération gouvernementaux avec un certain nombre de pays

Le Plan National de Développement Agricole et Rural (PNDAR) lancé en 2000 dans des conditions très difficiles a permis néanmoins :

- une croissance annuelle de 6%,
- une contribution à la création de l'emploi
- un accroissement de la surface agricole utile de plus de près de 500 000 ha,
- un développement des techniques d'irrigation économisatrices de l'eau,
- une extension importante du patrimoine arboricole.

Les résultats appréciables enregistrés ainsi que le contexte international caractérisé par une situation de crise (alimentaire, financière) et par des changements climatiques (sécheresses cycliques et fréquentes) ont milité en faveur du renforcement des efforts de l'état pour accompagner, soutenir et développer le secteur. Un programme national rationnel est élaboré en 2008 qui se traduit par deux importants vecteurs :

- le Renouveau de l'Economie Agricole (REA)
- le Renouveau Rural (RR).

1 : LE RENOUVEAU DE L'ECONOMIE AGRICOLE :

Afin d'inciter les agriculteurs, éleveurs et industriels de l'agroalimentaire à investir, moderniser leur activités, d'une part, de protéger le revenu des agriculteurs et le pouvoir d'achat des consommateurs d'autre part, une série de programmes et actions ont été déployées pour le **Renouveau de l'Economie Agricole** qui sont traduits par la création d'un environnement incitatif pour l'activité agricole et le développement des investissements à travers :

- L'adaptation progressive de la politique de soutien de l'agriculture,
- Le lancement d'un crédit sans intérêts (RFIG) au profit des agriculteurs, éleveurs et opérateurs des activités annexes,
- L'intensification de la mécanisation agricole par le biais du crédit leasing,
- La modernisation et la généralisation des assurances agricoles, adaptées,
- La dynamisation du fonds de garantie des calamités agricoles,
- Le recentrage des organisations professionnelles et interprofessionnelles,
- L'incitation à l'intégration agroalimentaire,
- La mise en place d'un Système de régulation des produits agricoles de large consommation (le SYRPALAC).

Les programmes d'appui vont par ailleurs être renforcés par :

- La modernisation des institutions de puissance publique telles que l'administration des forêts, le contrôle sanitaire vétérinaire et phytosanitaire, les services de certification et de labellisation.
- La modernisation des systèmes d'information des statistiques, de la programmation et de l'administration agricole.
- La dynamisation de l'appareil de formation, de recherche et de vulgarisation,

Pour plus de rigueur dans la gestion, le suivi et l'évaluation des actions lancées dans le cadre du REA, fortement soutenues par le budget public, le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural a également initié des contrats de performance (2009 – 2013) avec chaque wilaya, en tenant compte des spécificités de chacune d'elle.

Ces contrats sont appuyés par dix (10) programmes nationaux d'intensification des productions agricoles et des programmes spécifiques : pomme de terre, céréales, légumes secs, lait, huile d'olive, produits d'élevages, dattes, semences et plants, économie de l'eau.

2 : LE RENOUVEAU RURAL :

Engagé depuis 2007, ce programme connaît aujourd'hui une généralisation des projets de proximité de Développement Rural Intégré (PPDRI). 12 000 PPDRI sont programmés et portent sur :

- La modernisation et/ou la réhabilitation des villages et k'sours,
- La diversification des activités économiques en milieu rural,
- La protection et la valorisation des ressources naturelles,
- La protection et la valorisation du patrimoine rural,

Ces programmes s'élaborent à partir de la base, au niveau de cellules d'animation rurales communales pour mettre à contribution les populations rurales, la société civile les organisations rurales y compris traditionnelles.

C'est une démarche participative qui devrait permettre :

- Une meilleure perception des préoccupations locales,
- La rationalisation des interventions de l'état,
- Une meilleure programmation et utilisation des ressources.

La mise en œuvre de ces programmes doit s'accompagner de garanties portant sur la qualité, les résultats, l'utilisation rationnelle des fonds publics, ainsi que le suivi – évaluation.

Les ressources sont allouées sous forme de soutien de l'état qui concerne : la conception et la réalisation, l'assistance technique, la formation, la diffusion de l'information.

Il est clairement exprimé que l'agriculture et le développement rural ont besoin du soutien de l'état mais aussi un grand besoin de compétences et de plus de qualifications : la formation apparaît comme un préalable pour la réussite de tout projet.

3 : LE PR CHAT (Prog de Renforcement des Capacités Humaines et d'Assistance Technique) :

Mise en œuvre :

Pour l'accompagnement du Renouveau Agricole et Rural, Le MADR a mis au centre du dispositif la formation et l'amélioration des qualifications professionnelles par la mise en place du **PR CHAT** : « Programme de Renforcement des Capacités Humaines et d'Assistance Technique ».

Outre l'assistance technique, ce projet cible des formations adaptées à différents types d'intervenants et autres bénéficiaires des programmes du Renouveau agricole et Rural.

Toutes les institutions sous tutelle : Instituts techniques, les 13 établissements du secteur, les directions des Services Agricoles, les conservations des forêts, sont une nouvelle fois, sollicités pour la prise en charge des nouveaux besoins en formation ainsi générés, tels que :

- Formation des agriculteurs
- Formation perfectionnement et recyclage des cadres du secteur
- Formation vulgarisateurs
- Formation des « bénéficiaires de projets agricoles et ruraux ».

Mesures d'accompagnement :

- Mise en place d'un dispositif de financement des formations à partir du FNDIA et du FDRMVTTC.
- Encouragement de la formation sur site.
- Renforcement des relations entre la profession, les services déconcentrés du Ministère et les établissements de formation du secteur.

Difficultés rencontrées :

Pour la formation des bénéficiaires des programmes et soutiens de l'état :

- Insuffisances dans l'organisation de la profession,
- le rapport des agriculteurs à la formation reste encore très faible, des absences sont enregistrés lors des sessions de formation organisées à leur profit,
- difficultés dans la coordination d'actions de formation inter sectorielles,
- hétérogénéité dans le niveau des formés parmi les agriculteurs et autres bénéficiaires,

- devant l'insuffisance des expressions émanant du terrain, les besoins en formation sont souvent l'œuvre de l'administration de l'agriculture et des forêts et des institutions techniques sous tutelle,

Pour le perfectionnement des cadres :

- absence d'un cadre juridique adéquat, pour la valorisation des formations.

Pour la formation initiale (diplômante) :

- Malgré les orientations actuelles de l'Etat en matière de développement du secteur agricole et rural, qui font de l'intégration dans l'agriculture des jeunes et des femmes un axe stratégique, avec plusieurs programmes d'insertion dans la perspective de trouver des solutions durables au problème d'emploi, force est de reconnaître l'inadéquation entre les formations offertes (tous secteurs confondus) et l'emploi ;
- Méconnaissance ou inexistence d'un réel marché de l'emploi agricole : les postes de travail offerts par l'administration agricole et ses structures techniques ne peuvent absorber qu'une partie infime des populations formées ;
- En dehors de quelques privés, récemment investis dans des projets agricoles d'envergure, l'État reste le principal pourvoyeur d'emplois, et demandeur de formations, dans le secteur agricole et rural à différents niveaux ;
- Les programmes d'insertion restent, malgré les efforts colossaux déployés, insuffisants devant le nombre de jeunes demandeurs d'emplois.

Éléments de réflexion à partager avec les participants aux 11èmes journées d'études « Ingénierie des dispositifs de formation à l'international »

1 : En ce qui concerne la formation initiale :

Si la formation à tous les niveaux demeure une obligation eu égard au nécessaire développement de l'agriculture, par contre, son adaptation à l'environnement devient une nécessité. Il n'est plus possible de continuer à former sans se préoccuper du problème de l'emploi.

Même s'il est difficile aujourd'hui d'appréhender les besoins des utilisateurs potentiels, il est quand même nécessaire de trancher sur plusieurs questions et sur lesquelles une expertise sera la bienvenue :

- Quels profils produire et en quelles proportions ? La réduction des flux permettra t'elle une amélioration qualitative de la formation : les places pédagogiques disponibles pouvant servir à l'organisation de cours spécialisés et d'ateliers pour le recyclage des cadres et des autres acteurs qui sont sur le terrain.
- la répartition rationnelle et leur production entre les secteurs et les établissements impliqués ?
- la prise en compte des zones agro-écologiques d'implantation des établissements, pour marquer l'emprise des acteurs de la base sur la conception et la mise en œuvre des dispositifs de formation ; pour prendre en compte les spécificités agro écologiques de chaque région, pour rapprocher la formation des préoccupations des acteurs régionaux.
- la répartition adéquate des moyens humains et didactiques disponibles ?

2 : En ce qui concerne la formation continue des cadres :

La réflexion peut porter sur :

- la mise en place d'un système de formation continue « attractif » et valorisant, au profit des cadres du secteur se traduisant par la prise en charge de la ressource humaine à travers une politique de formation continue et la promulgation de statuts valorisants.

3 : En ce qui concerne la formation des agriculteurs et autres acteurs bénéficiaires des soutiens de l'état :

La réflexion peut porter sur :

- les dispositions à prendre pour associer le milieu professionnel aux enseignements et permettre de dispenser une formation adaptée aux exigences du développement agricole et d'ouvrir l'établissement sur son environnement ;
- les outils nécessaires pour mesurer l'impact des formations.

4 : D'une manière plus générale :

Il serait très utile que des experts puissent aider à la réflexion sur :

- l'unification et la stabilisation du système national de formation agricole sur la base d'une carte de la formation multi-niveaux adaptée aux perspectives de développement de l'agriculture : comment concevoir des structures multi-niveaux (quelle que soit leur tutelle), en système national de formation agronomique cohérent, intégré et ouvert sur son environnement ;
- la codifications des professions agricoles et para agricoles pour une meilleure évaluation des besoins en formation ;
- la promulgation des textes liant les métiers agricoles à la qualification en établissant une échelle de correspondance entre les professions et les diplômes, pour leur faciliter un emploi agricole et permettre une élévation qualitative du niveau des exploitants agricoles. Il est important de promulguer des textes réglementaires liant l'exercice des métiers agricoles à la qualification. Celle-ci devra de plus en plus devenir un préalable pour l'accès au métier d'exploitant agricole et pour l'acquisition des crédits et des facteurs de production ;
- La construction des outils appropriés concertée de la demande et des besoins en formation ;
- La production d'un projet d'établissements validé, en rapport avec le rôle de développement conféré aux établissements de formation du secteur agricole ;
- La construction collective d'un plan de cadrage et de développement des ambitions d'une école de formation agricole tant au niveau régional, national, qu'international ;
- La formation des formateurs qualifiés et motivés pour porter les nouvelles missions des dispositifs de formation.